



## PROCÈS VERBAL

### Réunion du Comité Directeur Club de Sauvetage Côtier de l'Horizon - Lège-Cap Ferret

Vendredi 28 août 2020 à 17h30  
Ancienne Mairie de Lège Bourg – 33950 Lège Cap-Ferret

[Retour Sommaire](#)

#### MEMBRES PRESENTS

NOM Prénom	État
BIGNON Olivier	Présent
CARBONNIERE Francis	Présent
COLLEDANI Fred	Présent
CORNUAUD Nicolas	Présent
LENCOU Pascal	Présent
TROQUE Pascal	Présent

#### INVITÉS

NOM Prénom	État

#### MEMBRES ABSENTS EXCUSES

NOM Prénom	État
MERLE-GOMEZ Jules	Absent excusé

#### MEMBRES ABSENTS

NOM Prénom	État

#### MEMBRES REPRESENTES

NOM Prénom	Représenté par NOM Prénom

## PIECE(S) JOINTE(S)

[Retour Sommaire](#)

- Pièce n°1 : Tâches École Estivale de Sauvetage ;
- Pièce n°2 : Tâches École – Délégation/Rémunération ;
- Pièce n°3 : Projet de programme SSA « Littoral » Septembre 2020.

## SOMMAIRE

MEMBRES PRESENTS .....	1
INVITÉS.....	1
MEMBRES ABSENTS EXCUSES.....	1
MEMBRES ABSENTS.....	1
MEMBRES REPRESENTES.....	1
PIECE(S) JOINTE(S).....	2
SOMMAIRE .....	2
PREAMBULE.....	2
ORDRE DU JOUR.....	4
COMPTE-RENDU .....	4
1. Délibération n°1 : Candidatures Cadres et Dirigeants :.....	4
2. Délibération n°2 : Adhésions 2020/2021 :.....	5
3. Délibération n°3 : Préparation AG 2020 :.....	5
4. Délibération n°4 : Formations BNSSA et Secourisme :.....	6
5. Délibération n°5 : École Estivale : Bilan et perspectives 2021 :.....	7
6. Délibération n°6 : Accueil Scolaires :.....	9
7. Délibération n°7 : Formations SSA « Littoral » :.....	10
QUESTIONS DIVERSES .....	11
PROCHAINES REUNION .....	15

## PREAMBULE

[Retour Sommaire](#)

Après avoir souhaité la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes et les avoir remerciées de leur engagement renouvelé, Fred COLLEDANI ouvre la séance et fait le point des membres et invités présents, excusés ou absents et des procurations reçues. Le quorum étant atteint, le Comité Directeur peut donc valablement délibérer.

Fred COLLEDANI fait l'historique de l'évolution du Club sur ces derniers 1 an et demi. Il rappelle que, fin 2018, en raison d'une succession d'évènements délétères liés à quelques cadres dirigeants malintentionnés et sournoisement intéressés, le projet de Club de Sauvetage Côtier sur la Presqu'île était sur le point d'être définitivement abandonné.

L'engagement et la fidélité des membres de l'actuel Bureau Exécutif ont permis de surmonter l'épreuve et de redéfinir une nouvelle Politique Générale minimaliste permettant de maintenir le Club en sommeil et de le reconstruire très progressivement.

La réunion du Comité Directeur du 26 janvier 2019 a permis de confirmer ces nouvelles orientations avec 2 propositions fortes et exclusives :

1. Maintenir coûte que coûte la formation de Sauveteurs professionnels en proposant une formation au BNSSA, au PSE 1 et au PSE 2 ;
2. Mettre en place une École de Sauvetage Estivale.

Une réunion des cadres du 5 avril 2019 a permis de faire émerger des propositions d'organisation vis-à-vis de ces 2 orientations d'une absolue priorité à l'exclusion de toute autre action.

Dans cette logique le Comité Directeur du 16 août 2019 a confirmé ces priorités et entériné les propositions suivantes :

- Abandon des créneaux UNSS et renégociation des conventions avec les établissements concernés s'ils le souhaitent ;
- Révision à la baisse voire abandon de la participation du Club au fonctionnement de la Section Sportive du lycée d'Andernos en la limitant au strict engagement des cadres qui souhaitent personnellement s'y investir et sans aucune contrepartie matérielle ni financière ;
- Abandon total de l'activité compétition jusqu'à nouvelle décision forte du Comité Directeur.

Moyennant ce rappel, Fred COLLEDANI indique que l'objet du présent Comité Directeur est de faire le bilan de ces 2 axes prioritaires de reconstruction et d'étudier les conditions de consolidation de ces derniers pour les prochaines saisons.

Il est observé que cet équilibre fragile vient du fait que ces actions reposent sur les seules épaules de quelques personnes :

- Jules MERLE-GOMEZ seul pour la formation au BNSSA ;
- Pascal LENCOU seul pour les formations au Secourisme ;
- Fred COLLEDANI seul pour l'École Estivale ainsi que pour une grande partie de l'administration du Club et le volet Communication.

Avant toute chose et dans la perspective de pérenniser ces actions essentielles au fonctionnement du Club, il convient de renforcer ces équipes et de trouver de nouveaux intervenants en y associant, systématiquement, un intéressement. La condition sine qua non étant que chacune de ces activités doit s'autofinancer tout en permettant au Club de renouveler ses investissements voire de les développer.

Toutefois et dans les mêmes conditions, 2 axes de développement secondaires peuvent être mis à l'étude à l'exclusion de tout autre :

- Mise en place de formations SSA « Littoral » dans le cadre de la formation de Sauveteurs professionnels ;
- Mise en place d'un créneau réservé aux scolaires les mercredis après-midi de septembre/octobre et mai/juin avec ou sans conventionnement.

Ce rappel historique assorti d'un exposé de la nouvelle Politique Générale du Club sert de fondement pour l'introduction de l'ordre du jour.

## ORDRE DU JOUR

[Retour Sommaire](#)

Fred COLLEDANI rappelle donc l'ordre du jour prévisionnel établi de concert avec les membres du Comité sur la base de ce qui précède :

1. Délibération n°1 : Candidatures Cadres et Dirigeants ;
2. Délibération n°2 : Adhésions 2020/2021 ;
3. Délibération n°3 : Préparation AG 2020 ;
4. Délibération n°4 : Formations BNSSA et Secourisme ;
5. Délibération n°5 : École Estivale : Bilan et perspectives 2021 ;
6. Délibération n°6 : Accueil Scolaires ;
7. Délibération n°7 : Formations SSA « Littoral » ;
8. Questions diverses :
  - a. Rapports avec les mineurs ;
  - b. Ligne vêtements et accessoires ;
  - c. Page Facebook ;
  - d. Stages Anglais/Sauvetage.

## COMPTE-RENDU

### Délibération n°1 : Candidatures Cadres et Dirigeants :

[Retour Sommaire](#)

Fred COLLEDANI propose la candidature de cadres spécialisés nécessaires au fonctionnement du Club :

- Raphaël MEYFRET a fait un stage à l'École Estivale et a réalisé, à l'issue, un montage photos/vidéos très adapté à la promotion du Club. Celui-ci souhaiterait intégrer l'équipe dirigeante en qualité de chargé de communication ;
- Mathieu PICOCHÉ, sauveteur au poste de secours du Cap Ferret souhaiterait nous aider sur la formation des jeunes notamment sur les créneaux du mercredi après-midi ;
- Thibault REBY, chef de poste civil du poste de secours du Cap Ferret a été sollicité pour participer à l'encadrement de nos formations SSA « Littoral ».

Ces diverses candidatures sont soumises au vote du comité Directeur.

Les candidatures proposées ci-avant sont : APPROUVÉES A L'UNANIMITÉ

<b>VOTES</b>	<b>Contre</b> 0	<b>Abstention</b> 0	<b>Pour</b> 6	<b>D1 : Approuvée à l'unanimité</b>
--------------	-----------------	---------------------	---------------	-------------------------------------

## Délibération n°2 : Adhésions 2020/2021 :

[Retour Sommaire](#)

La saison 2019/2020 a permis au Club de recenser 49 licenciés. Il est proposé de reconduire le montant des adhésions comme suit :

- Adhésion individuelle : Tarif unique de 100,00€ permettant d'obtenir la licence FFSS, l'accès aux créneaux piscine du dimanche matin et des tarifs préférentiels sur toutes nos formations ;
- Adhésion Cadres/Dirigeants/Bénévoles : 50,00€ permettant l'accès à toutes les activités du Club sous réserve de participation à leur encadrement.

Les campagnes d'adhésion en ligne correspondantes sont ouvertes via le Site Web du Club. Il est rappelé que la détention d'un certificat médical de moins de 3 mois (format numérisé) est indispensable préalablement à l'adhésion en ligne.

Fred COLLEDANI demande à tous les cadres de faire leur adhésion en ligne via le Site Web dans les meilleurs délais et de lui faire parvenir leur chèque de 50€ dès que possible.

Les propositions ci-avant sont soumises au vote des membres du Comité Directeur. Celles-ci sont : APPROUVÉES A L'UNANIMITÉ

<b>VOTES</b>	<b>Contre</b> 0	<b>Abstention</b> 0	<b>Pour</b> 6	<b>D2 : Approuvée à l'unanimité</b>
--------------	-----------------	---------------------	---------------	-------------------------------------

## Délibération n°3 : Préparation AG 2020 :

[Retour Sommaire](#)

Après concertation des participants, l'Assemblée Générale se tiendra le **vendredi 25 septembre 2020 à 17h30**. Une salle sera réservée sur Lège Bourg si possible. En cas de difficultés liés à la crise sanitaire, l'Assemblée Générale se déroulera en visioconférence à la même date et à la même heure.

Les membres du Bureau Exécutif s'occupent de préparer les convocations, les procurations, le bilan d'activité (formation) et le bilan financier.

Le bilan détaillé des dépenses et recettes de l'année 2019 est présenté au Comité Directeur. Le bilan fait apparaître un **déficit de 2384,23€**.

Les propositions et bilans ci-avant sont soumis au vote des membres du Comité Directeur. Ceux-ci sont : APPROUVÉS A L'UNANIMITÉ

<b>VOTES</b>	<b>Contre</b> 0	<b>Abstention</b> 0	<b>Pour</b> 6	<b>D3 : Approuvée à l'unanimité</b>
--------------	-----------------	---------------------	---------------	-------------------------------------

## **Délibération n°4 : Formations BNSSA et Secourisme :**

[Retour Sommaire](#)

Malgré la crise sanitaire et grâce à l'engagement de Jules MERLE-GOMEZ et de Pascal LENCOU, les formations au BNSSA et au Secourisme ont pu se dérouler presque normalement l'année passée. Ces actions reposent encore sur un équilibre trop fragile et il s'agit donc de les consolider pour pouvoir les pérenniser.

Après concertation des cadres concernés, les dispositions suivantes sont arrêtées :

- 1) **La formation au BNSSA** est reconduite dans les mêmes conditions que l'année passée d'octobre à mars le dimanche matin de 8h30 à 10h00 à la piscine d'Andernos (hors vacances scolaires). La session d'examen aura lieu le dimanche 28 mars 2021 ou plus probablement le lundi 5 avril 2021 à la piscine d'Andernos. Jules MERLE-GOMEZ s'occupe du suivi de cette formation.

Les tarifs sont les suivants :

- Extérieurs : 100€ + 250€ ;
- Adhérents : 250€ l'année de présentation aux épreuves du BNSSA ;
- Cadres : Accès libre sous réserve de participation à l'encadrement.

Un stage BNSSA sera également proposé pendant les vacances scolaires d'hiver au tarif de 300€ (prévoir réservation créneaux piscine).

S'agissant de la recherche d'autres intervenants sur cette formation, l'ensemble des cadres du Club doit se mobiliser pour aider à cette recherche. Certaines pistes sont déjà évoquées telles que Sam TESTARD, sauveteur au Grand-Crohot et résident à Andernos ou Thierry MOREL, chef du poste de secours de Carcan Océan résident à Biganos.

Une réunion sur les protocoles d'utilisation de la piscine d'Andernos doit avoir lieu le mercredi 9 septembre à 18h00 à la Mairie d'Andernos. Il serait utile que le Club soit représenté. Jules MERLE-GOMEZ a été informé et vérifie sa disponibilité.

- 2) **Les formations au secourisme** sont également reconduites selon les dispositions suivantes :

- Formation initiale PSE 1 : 5 jours pendant les vacances scolaires de Noël au tarif de 250€ (session prioritaire) ;
- Une deuxième session sera également ouverte sur le Site Web de la FFSS sur les vacances scolaires d'hiver (pas de publicité en interne pour ne pas disperser les candidats) ;
- Formation initiale PSE 2 : 4 jours pendant les vacances scolaires de printemps au tarif de 200€ ;

- Une ou deux sessions de recyclage PSE (6h00) dans le courant du mois d'avril et une journée supplémentaire au profit des Écoles de Surf dans le courant du mois de mai. Ces différentes sessions auront lieu au Cap Ferret.

Pascal LENCOU s'occupe d'organiser ces formations et de communiquer les dates précises sachant qu'un effectif de 6 candidats minimum par session est requis pour pouvoir les maintenir.

S'agissant de la recherche d'autres intervenants sur ces formations, l'ensemble des cadres du Club doit se mobiliser pour aider à la recherche de Moniteurs de Secourisme qualifiés et recyclés susceptibles d'aider Pascal LENCOU sur cette tâche. Sébastien DOUAY, Gendarme Maritime et résident à Lège avait fait part de son intérêt. Thierry MOREL est également Moniteur de Secourisme.

Les cadres du Club (qualifiés PSE 2) en cours de formation de Moniteur peuvent également se positionner pour aider à l'encadrement de ces formations.

Afin de recueillir les candidatures pour l'ensemble de ces formations (BNSSA et Secourisme) et d'anticiper face à la concurrence, il est nécessaire que les sessions de formations soient ouverte très tôt sur le Site Web de la FFSS. Pascal LENCOU et Jules MERLE-GOMEZ se concerteront pour communiquer ces dates dans les meilleurs délais. La formation au BNSSA peut être d'ores et déjà ouverte officiellement du dimanche 5 octobre 2020 au dimanche 4 avril 2021.

Pascal LENCOU, en sa qualité de Référent Formation, assure le suivi administratif de ces formations (contact candidats, formulaires et dossiers d'inscription, prises de licences, listings candidats, dossiers d'examen, livrets de certification, ....).

Les propositions ci-avant sont soumises au vote des membres du Comité Directeur. Celles-ci sont : APPROUVÉES A L'UNANIMITÉ

<b>VOTES</b>	<b>Contre</b> 0	<b>Abstention</b> 0	<b>Pour</b> 6	<b>D4 : Approuvée à l'unanimité</b>
--------------	-----------------	---------------------	---------------	-------------------------------------

### **Délibération n°5 : École Estivale : Bilan et perspectives 2021 :**

[Retour Sommaire](#)

Fred COLLEDANI fait le bilan de l'École Estivale :

24 clients sur 7 semaines d'activité ainsi qu'un groupe de 25 jeunes le mercredi 22 juillet. Le chiffre d'affaire brut a été de 4400€ duquel il faut déduire les frais de licence FFSS (400€) ainsi que l'indemnisation d'un formateur en renfort semaine 33 (150€).

Le bilan financier est donc modeste mais l'objectif en terme d'image et de communication est malgré tout atteint.

Environ 600 flyers ont été prélevés par la population estivante locale fréquentant la plage de l'Horizon. Un article est paru dans Sud-Ouest au mois de juillet et un dans la Dépêche du Bassin en août.

France Bleu Gironde est également venu pour interviewer les clients courant juillet. L'apposition d'affiches et de flyers dans les commerces locaux ne semble pas avoir porté ses fruits.

Il est également possible que la crise sanitaire ait impacté défavorablement la participation à nos stages.

Fred COLLEDANI présente le plan de financement initialement prévu sur 3 ans (2019 – 2021) ainsi que son actualisation sur 2019 et 2020. Ce prévisionnel prévoyait des investissements à hauteur de 33000€ dont la moitié (16000€) sont couverts par la subvention de la Municipalité de Lège-Cap Ferret au travers de la Convention d'Objectifs triennale. Le Club a donc prévu d'investir 17000€ sur ses fonds propres sur 3 ans.

Le bilan actualisé fait apparaître que des économies ont été réalisées par rapport aux prévisions.

En effet, il avait été prévu de salarier un saisonnier et de participer à son hébergement. Fred COLLEDANI ayant tenu l'École bénévolement tout l'été, ces économies ont permis de compenser certaines dépenses de matériel.

Il conviendrait donc que les recettes 2021 et 2022 permettent de reconstituer les fonds investis par le Club.

Le Club compte sur une recette de 6000 à 8000€ pour la saison 2021 (4 à 6 clients par semaine sur 8 semaines).

Fred COLLEDANI présente également le bilan des tâches techniques, pédagogiques et administratives qu'il a du réaliser cet été pour permettre le fonctionnement de l'École (voir détails en pièce jointe n°1).

- Les tâches administratives représentent 10h30 de travail/semaine a minima ;
- Les tâches techniques représentent 15h30 de travail/semaine ;
- Les tâches pédagogiques représentent 15h00 de travail/semaine ;

Soit un total de 41h00/semaine de travail effectif dont 30h30 sur le terrain.

Fred COLLEDANI précise qu'il ne lui sera pas possible de renouveler cet engagement à ce niveau pour 2021 et que des solutions doivent être trouvées pour que certaines tâches puissent être déléguées.

Celui-ci présente une étude de faisabilité pour que certaines tâches puissent être déléguées et que l'intervenant puisse être indemnisé ou rémunéré (voir pièce jointe n°2).

Il est difficilement envisageable de pouvoir déléguer les tâches administratives (voir argumentaire PJ 2). Fred COLLEDANI veut bien continuer à les assurer bénévolement dans la mesure où il est déchargé de tout ou partie des tâches techniques et pédagogiques.

Les structures et l'organisation sont en place et les fonds sont disponibles pour que l'École puisse fonctionner en 2021. Il ne reste plus qu'à trouver le bon intervenant (compétent, fiable et sérieux).

En l'absence de solution d'ici avril 2021, la publicité de l'École ne sera pas lancée et l'École Estivale ne fonctionnera pas. Cet écueil serait lourd de conséquence et très défavorable à l'image du Club.

Au vu de cette expérience, Fred COLLEDANI précise qu'il est nécessaire de compléter certains matériels :

- 5 paires de palmes dans les petites tailles (commande en cours chez Walrus Surf Shop) ;
- Mannequins de secourisme GQS : le choix est fait de prendre le lot de 10 AmbuMan à 450€.

Les propositions ci-avant sont soumises au vote des membres du Comité Directeur. Celles-ci sont : APPROUVÉES A L'UNANIMITÉ

<b>VOTES</b>	<b>Contre</b> 0	<b>Abstention</b> 0	<b>Pour</b> 6	<b>D4 : Approuvée à l'unanimité</b>
--------------	-----------------	---------------------	---------------	-------------------------------------

### **Délibération n°6 : Accueil Scolaires :**

[Retour Sommaire](#)

Conformément aux décisions du Comité Directeur du 22 février 2020, le Club met en œuvre des séquences pédagogiques au profit des jeunes scolarisés dans les conditions suivantes :

- 2 séquences pédagogiques de 5 à 6 mercredis en septembre/octobre et mai/juin ;
- Créneau horaire : 1h30 à 2h00 d'activité le mercredi après-midi entre 14h00 et 16h00 ;
- Effectif fixe sur inscription limité à 8 élèves par établissement (sauf dérogation) ;
- Attestation de natation requise ;
- Licence UNSS ou FFSS requise (Assurance) ;
- Participation financière :
  - Élèves établissements conventionnés : 30€/élève pour une séquence ;
  - Élèves établissements non conventionnés (inscription individuelle) : 60€/élève pour une séquence ;
  - Adhérents du Club : 30€/adhérent pour une séquence ;
  - Cadres du Club : Gratuit sous réserve de participation à l'encadrement.
- Les inscriptions individuelles (Non conventionnés et Adhérents) s'intègrent dans les groupes constitués ;
- Progression pédagogique sur la totalité de la séquence ;
- Contenu pédagogique : Sauvetage sportif et programme Secourisme GQS ;
- Diplôme de Sauvetage Sportif attestant du niveau et attestation de secourisme GQS à l'issue ;
- Appel et liste de présence (diplômes délivrés sous réserve de présence continue – 1 absence tolérée) ;

- Les Formateurs seront indemnisés sur la base des participations financières individuelles à raison d'un formateur indemnisé pour 8 participants payants. Soit  $30€ \times 8 = 240€$  pour une séquence de 5 à 6 mercredis.

Jules MERLE-GOMEZ s'est positionné pour l'encadrement de ces séquences et sera donc le premier intervenant indemnisé. En fonction des effectifs, les intervenants supplémentaires qui pourraient être sollicités pour assurer l'encadrement de la totalité de la séquence seront également indemnisés sur la même base (Mathieu PICOCHÉ, Olivier BIGNON, Sam TESTARD, ...).

Des intervenants ponctuels bénévoles peuvent également venir renforcer cette équipe au gré de leurs disponibilités (Fred COLLEDANI, Pascal LENCOU, Nicolas CORNUAUD, ...). En fonction des effectifs et sous réserve de l'encadrement de la totalité de la séquence, ces derniers pourraient être également indemnisés. En outre, les professeurs EPS accompagnants pourront être sollicités.

Fred COLLEDANI fait observer que la participation financière très faible demandée aux participants ne permet que d'indemniser les intervenants mais en aucun cas de compenser l'usure et la dégradation des matériels mis à disposition. Cette opération au profit des jeunes locaux est donc à fonds perdus pour le Club.

Fred COLLEDANI assure le suivi administratif de cette action : mise à jour Site Web, contact établissements scolaires, élaboration des conventions, formulaires d'inscription, contrôle des dossiers, listes de participants, .....

Les formateurs assurent l'évaluation de leur groupe. Ils renseignent les diplômes sportifs FFSS et les attestations GQS en fin de séquence pédagogique et les remettent aux intéressés.

Les propositions ci-avant sont soumises au vote des membres du Comité Directeur. Celles-ci sont : **APPROUVÉES A L'UNANIMITÉ**

<b>VOTES</b>	<b>Contre</b> 0	<b>Abstention</b> 0	<b>Pour</b> 6	<b>D4 : Approuvée à l'unanimité</b>
--------------	-----------------	---------------------	---------------	-------------------------------------

### **Délibération n°7 : Formations SSA « Littoral » :**

[Retour Sommaire](#)

La première session de formation au SSA « Littoral » a lieu du mardi 8 au vendredi 11 septembre 2020.

Cette session aura valeur d'expérimentation et de rodage en vue de sessions ultérieures. Le projet de programme (pièce jointe n°3) est présenté.

Fred FEKKAR assure l'encadrement en tant que responsable pédagogique. Les stagiaires sont tous des sauveteurs très aguerris au travail en équipe au sein d'un poste de secours en milieu océanique :

- Pascal LENCOU ;
- Thibault REBY ;
- Norbert STOLLA ;
- Fred COLLEDANI ;
- Jules MERLE-GOMEZ (à confirmer) ;
- Pascal TROQUE ;
- Olivier BIGNON.

Francis CARBONNIERE s'est proposé pour assurer le repas du midi. Une participation financière de 5€/repas sera demandée soit 20€ pour l'ensemble du stage. Le Carré des Sauveteurs de la SNSM est réservé pour la semaine.

La Municipalité de Lège-Cap Ferret met le poste de secours du Cap Ferret ainsi que l'ensemble des matériels à la disposition du Club. L'hébergement en mobile home serait gratuit pour les sauveteurs de la Presqu'île mais payant pour les extérieurs.

Seuls Jules MERLE-GOMEZ et Olivier BIGNON nécessitent d'être hébergés. Le tarif n'est actuellement pas connu.

Sous réserve du maintien de l'agrément et de l'appui de la Municipalité, une session sera organisée dans le courant du printemps 2021.

Les propositions ci-avant sont soumises au vote des membres du Comité Directeur. Celles-ci sont : APPROUVÉES A L'UNANIMITÉ

<b>VOTES</b>	<b>Contre</b> 0	<b>Abstention</b> 0	<b>Pour</b> 6	<b>D4 : Approuvée à l'unanimité</b>
--------------	-----------------	---------------------	---------------	-------------------------------------

## QUESTIONS DIVERSES

### a) Rapports avec les mineurs :

Fred COLLEDANI fait part d'une expérimentation lancée par le Ministère des Sport relatif à la protection des pratiquants et des mineurs :

« *Instruction no DS/DSB2/2018/283 du 22 novembre 2018 relative à la protection des pratiquants au sein des établissements d'activités physiques ou sportives* »

Dans certains départements pilotes, les encadrants bénévoles sont amenés à signer une déclaration d'honorabilité. Fred COLLEDANI suit ce dossier et mettra en œuvre les dispositions règlementaires adéquates le moment venu.

Il rappelle que : « **Pour la protection de nos pratiquants mineurs mais également pour la préservation de l'honorabilité de nos encadrants il est formellement proscrit, en toutes circonstances, qu'un éducateur puisse se retrouver isolé avec un mineur seul sans avoir le consentement formel écrit du responsable légal de l'enfant.** »

## **b) Ligne vêtements et accessoires :**

Fred COLLEDANI indique que, conformément aux décisions du Comité Directeur, la première étape de la mise en place d'une ligne de vêtements aux couleurs du Club est terminée.

En effet, celui-ci a acheté, sur ses fonds personnels, des échantillons de vêtements (T-Shirts, sweat-shirts, vestes zippées à capuche, shorts, coupe-vent) qu'il a fait marquer à l'enseigne et au logo du Club.

Le montant total de l'investissement (vêtements + marquages et broderies) s'élève à près de 600€.

Fred COLLEDANI a porté ces vêtements tout l'été dans le cadre de l'École Estivale avec d'excellents retours.

Afin de poursuivre l'action et de mettre les produits sur la boutique en ligne, des shootings photos ont été réalisés.

Fred COLLEDANI rappelle les 3 conditions sine qua non de la mise en place de cette ligne de vêtements :

- L'existence des échantillons de vêtements, l'animation de la boutique en ligne et le principe du paiement à la commande doivent permettre d'éviter toute avance de trésorerie par le Club ;
- Le Club ne dispose d'aucun espace permettant le stockage et la distribution des effets. Un partenariat avec un commerce local (Surf-Shop ?) pourrait permettre de se dispenser de ces tâches ;
- Cette action ne doit pas être un poids supplémentaire pour les personnes en charge de l'administration du Club. Les cadres chargés de cette action devront donc avoir une totale indépendance technique (gestion de la boutique en ligne sur le site Web, contacts avec les fournisseurs et les acheteurs, récupération des paiements, opérations comptables, dépôts en banque, commandes, réception, tri, distribution, ....).

Après débats, plusieurs membres du Comité Directeur trouvent que les couleurs sont trop voyantes et que ces effets ne peuvent pas être portés dans le cadre d'activités extérieures.

Fred COLLEDANI rappelle que la démarche initiale consistait à lancer une ligne de vêtements, à prix minimum, pour nos pratiquants et nos encadrants dans le cadre des activités du Club et que le marquage dos pourra être facultatif. Seul le logo brodé ou imprimé restera obligatoire.

Il rappelle en outre que sur décision du Comité Directeur plusieurs fois renouvelée, les couleurs dominantes du Club restent le jaune et le vert avec des incréments bleu/blanc/rouge (logo). Ces couleurs sont d'ores et déjà prédominantes sur nombre de nos équipements (barnum, oriflammes, lycras, bonnets et échantillons de vêtements) et permettent de véhiculer une véritable identité du Club.

- Jaune pour l'assimilation à l'activité de sauvetage (t-shirt des sauveteurs pros – prochainement normalisé) et le sable de la dune ;
- Vert par opposition au rouge des sauveteurs pro et services d'urgence (apprentis sauveteurs en formation) - Vert pour la forêt et notre souci de préservation de l'environnement ;
- Bleu de l'océan ;
- Blanc et rouge du phare du Cap Ferret.

Ces couleurs ont également été choisies en correspondance de la Commune de Lège-Cap Ferret dans notre souci de rapprochement et notre volonté d'être un véritable partenaire de la Municipalité.

Rien n'empêchera, une fois que cette ligne forte en identité sera en place, de faire quelques digressions à la marge pour inciter des sympathisants extérieurs à nous acheter des effets vestimentaires moins marqués à prix maximum (polo de couleur plus neutre avec logo discret).

Compte-tenu de ces éléments et en l'absence de cadre idoine pour mener cette démarche, cette action est pour l'instant mise en stand-by jusqu'à nouvel ordre.

### **c) Page Facebook :**

Fred COLLEDANI et Raphy MEYFRET se sont attelés à la restructuration et l'actualisation de notre page Facebook devenue obsolète.

Fred COLLEDANI rappelle que seul le site Web constitue la référence réglementaire du Club et que la page Facebook n'a pour seule vocation d'inciter les « abonnés » à consulter le Site Web en allant directement (lien) sur le menu du site Web qui les intéresse.

La messagerie instantanée de la page Facebook a été désactivée (réponse automatique). Les moyens de contact exclusifs du Club sont la messagerie « GMail » et le téléphone de l'École.

2 pages coexistent :

- Une page de « Profil » (Cap Ferret Sauvetage) avec des « Amis » et possibilité de publications (type compte individuel personnel) ;
- Une page « Associative » (type page pro) (Cap Ferret Sauvetage Côtier) avec des « Abonnés » et également possibilité de publications.

L'idée est, qu'à terme et afin d'éviter les confusions, seule la page « Associative » subsiste. Pour cela la page « Profil » a été rendue le plus neutre possible et les seules publications occasionnelles ont vocation à inciter nos « Amis » (660) à s'abonner à notre page « Associative » qui elle sera boostée au maximum (+15000% d'audience à ce jour).

D'ici quelques semaines ou quelques mois la page « Profil » sera supprimée. Seuls Fred COLLEDANI et Raphy MEYFRET sont habilités à publier sur cette page.

#### **d) Stages Anglais/Sauvetage :**

Céline, l'épouse de Raphy MEYFRET, anime une école sur Bordeaux qui distribue des cours d'anglais sous forme de stages (du lundi au vendredi). Celle-ci souhaiterait développer son activité sur la Presqu'île à la belle saison et propose d'y associer des stages de Sauvetage Côtier (cours d'Anglais le matin et Sauvetage l'après-midi).

Olivier BIGNON et Fred COLLEDANI ont été particulièrement sensibles à cette proposition qui serait de nature à faire venir une nouvelle clientèle. Toutefois certaines questions doivent être soulevées :

- Le Club de Sauvetage, déjà en difficulté pour sa propre École Estivale (voir délibération n°5 ci-dessus), ne dispose pas, pour l'instant, du pool de formateurs suffisant pour assurer cette prestation supplémentaire ;
- Les critères de candidature et d'aptitude pour le Sauvetage Sportif sont totalement différents des pré requis pour des cours d'Anglais (niveau de natation, aptitude physique et médicale, assurance/licence FFSS, ...) ;
- Les stagiaires ne disposeront pas de combinaison néoprène que le Club n'est pas en mesure de fournir ;
- La motivation pour un même stagiaire et d'un stagiaire à l'autre pour les 2 disciplines pourrait être très différente ;
- La dynamique associative n'est généralement pas en adéquation avec la dynamique des affaires ;
- Il serait nécessaire que la structure d'accueil (École d'Anglais) soit totalement indépendante et autonome en matière de gestion des candidats, de collecte des dossiers, de paiements, d'encaissement, d'assurance, d'hébergement, de transport, ... afin de ne pas alourdir encore l'administration (bénévole) du Club. La prestation pourrait éventuellement se limiter à la mise à disposition d'un formateur et du matériel pour la semaine (du lundi au vendredi) pour un coût global contractualisé au prorata du nombre de participants.

Au regard de ce qui a été évoqué dans le préambule, il reste constant que cette nouvelle action n'est, pour l'instant, pas prioritaire pour le Club. Toutefois, les discussions restent ouvertes.

## PROCHAINES REUNION

[Retour Sommaire](#)

Assemblée Générale le vendredi 25 septembre 2020 à 17h30.

Le prochain Comité Directeur pourra être organisé dans le courant du printemps 2021.

Fait à Lège Cap-Ferret le 2 septembre 2020

Le Secrétaire Général  
**Pascal LENCOU**



Le Président  
**Fred COLLEDANI**



## TACHES ÉCOLE ESTIVALE DE SAUVETAGE

### TACHES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES :

- 9h30 à 10h00 : Ouverture et installation de l'École et des outils de promotion (oriflammes, flyers, ...) du lundi au dimanche ;
- 10h00 à 10h45 : Préparation du cours et des matériels adaptés (du lundi au vendredi) ;
- 10h45 à 11h00 : Accueil des stagiaires ;
- 11h00 à 13h00 : Prestation pédagogique Sauvetage Côtier et Secourisme ;
- 13h00 à 14h00 : Rinçage, entretien et rangement des matériels et des locaux ;
- 18h30 à 19h30 : Désinstallation et fermeture de l'École du lundi au dimanche.

### Présence effective à l'École :

- Du lundi au vendredi :  $5h30 \times 5 = 27h30$  ;
- Le samedi et le dimanche :  $1h30 \times 2 = 2h00$ .

Total présence effective : **30h30**.

### TACHES ADMINISTRATIVES :

- Traitement des appels téléphoniques et des SMS (ligne dédiée) ;
- Traitement des Mails (adresse de messagerie dédiée) ;
- Envoi des fiches d'inscription (pdf modifiable) par mail ;
- Recueil des fiches d'inscriptions et établissement d'une liste de stagiaires (nom, prénom, âge, taille, poids, pointure, téléphone de contact) ;
- Exploitation des fiches d'inscription et prises de licences FFSS (paiement avec CB perso) ;
- Remboursement des frais de licence par chèque Club et dépôt au guichet CAA de Piquey + écritures comptables perso ;
- Recueil des paiements chèques et espèces (au 1<sup>er</sup> cours du lundi) ;
- Réalisation des bordereaux de dépôt chèques et espèces et dépôt au guichet CAA de Piquey ;
- Élaboration et envoi des attestations de paiement individuelles ;
- Comptabilité de l'École et du Club (licences FFSS) – Scan et archivage de tous les documents ;
- Réalisation de l'attestation de secourisme GQS et plastification ;
- Évaluation du niveau sportif et renseignement des carnets de Sauvetage ENS FFSS ;

Estimation 1h30/jour du lundi au dimanche soit **10h30** de travail administratif.

TOTAL TACHES TECHNIQUES, PÉDAGOGIQUES ET ADMINISTRATIVES :

$30h30 + 10h30 = \mathbf{41h00/SEMAINE}$

# TACHES ÉCOLE ESTIVALE DE SAUVETAGE

## DÉLÉGATIONS/RÉMUNÉRATION

### TACHES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES :

#### Tâches techniques

#### Tâches pédagogiques

- 9h30 à 10h00 : Ouverture et installation de l'École et des outils de promotion (oriflammes, flyers, ...) du lundi au dimanche ;
- 10h00 à 10h45 : Préparation du cours et des matériels adaptés (du lundi au vendredi) ;
- 10h45 à 11h00 : Accueil des stagiaires ;
- 11h00 à 13h00 : Prestation pédagogique Sauvetage Côtier et Secourisme ;
- 13h00 à 14h00 : Rinçage, entretien et rangement des matériels et des locaux ;
- 18h30 à 19h30 : Désinstallation et fermeture de l'École du lundi au dimanche.

### Présence effective à l'École :

- Du lundi au vendredi :  $5h30 \times 5 = 27h30$  ;
- Le samedi et le dimanche :  $1h30 \times 2 = 3h00$ .

Total présence effective : **30h30**.

### Délégations possibles :

- Tâches techniques (délégation personne non qualifiée) :  $(30mn \times 7) + (1h00 \times 7) + (1h00 \times 5) = 15h30$  ;
- Tâches pédagogiques (délégation cadre formateur qualifié et expérimenté) :  $3h00 \times 5 = 15h00$ .

### Hypothèses de rémunération :

- Tâches techniques :  $15h30 \times 10,00\text{€/heure} = 155,00\text{€/sem}$  soit  $155,00 \times 4,33 = 671,15\text{€/mois}$  ;
- Tâches pédagogiques :  $15h00 \times 15,00\text{/heure} = 225,00\text{€/sem}$  soit  $225,00 \times 4,33 = 974,25\text{€/mois}$  ;
- Tâches techniques et pédagogiques :  $671,15 + 974,25 = 1645,40\text{€/mois}$ .

Sous réserve trésorerie du Club. Voir possibilités indemnisation (frais kilométriques bénévole) ou rémunération par Chèques Emploi Associatif (80% de charges). Pb de l'hébergement et de la fidélisation.

### TACHES ADMINISTRATIVES :

- Traitement des appels téléphoniques et des SMS (ligne dédiée) ;
- Traitement des Mails (adresse de messagerie dédiée) ;
- Envoi des fiches d'inscription (pdf modifiable) par mail ;
- Recueil des fiches d'inscriptions et établissement d'une liste de stagiaires (nom, prénom, âge, taille, poids, pointure, téléphone de contact) ;
- Exploitation des fiches d'inscription et prises de licences FFSS (paiement avec CB perso) ;
- Remboursement des frais de licence par chèque Club et dépôt au guichet CAA de Piquey + écritures comptables perso ;
- Recueil des paiements chèques et espèces (au 1<sup>er</sup> cours du lundi) ;
- Réalisation des bordereaux de dépôt chèques et espèces et dépôt au guichet CAA de Piquey ;

- Élaboration et envoi des attestations de paiement individuelles ;
- Comptabilité de l'École et du Club (licences FFSS) – Scan et archivage de tous les documents ;
- Réalisation de l'attestation de secourisme GQS et plastification ;
- Évaluation du niveau sportif et renseignement des carnets de Sauvetage ENS FFSS ;

Estimation 1h30/jour du lundi au dimanche soit **10h30** de travail administratif.

**Délégation impossible du fait de** : nécessité signature compte chèque, opérations comptables, accès à la base de données et aux logiciels comptables de l'association, utilisation CB personnelle, accès à la gestion des licences (site FFSS), besoin de réactivité absolue sur les appels, SMS et Mails (7 jrs/7 de 9h00 à 20h00), .....

TOTAL TACHES TECHNIQUES, PÉDAGOGIQUES ET ADMINISTRATIVES :

$30H30 + 10h30 = \mathbf{41h00/SEMAINE}$

# FORMATION SSA « LITTORAL » – DU MARDI 8 AU VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2020 – CAP FERRET (33970)

Mis à jour le : mercredi 2 septembre 2020

Responsable Pédagogique : Fred FEKKAR

MARDI 8 SEPTEMBRE	MERCREDI 9 SEPTEMBRE	JEUDI 10 SEPTEMBRE	VENDREDI 11 SEPTEMBRE
<b>PM 9h11(61) – BM 15h35(56)</b>	<b>PM 9h50(51) – BM 16h15(45)</b>	<b>PM 10h44(40) – BM 17h07(35)</b>	<b>PM 12h01(32) – BM 18h16(30)</b>
<b>8h30 – 9h30</b>  <b>Accueil Stagiaires</b> Carré des Sauveteurs SNSM 12, avenue de l’Océan – Cap Ferret Présentation programme + encadrement	<b>8h30 – 9h30</b>  <b>Briefing/Théorie 45 mn</b> Carré des Sauveteurs SNSM	<b>8h30 – 9h30</b>  <b>Briefing/Théorie 45 mn</b> Carré des Sauveteurs SNSM	<b>8h30 – 9h30</b>  <b>QCM</b> Carré des Sauveteurs SNSM
<b>10h00 – 12h00</b>  <b>Techniques opérationnelles</b> Poste de secours - Plage de l’Horizon 90, avenue de l’Océan – Cap Ferret (33970)	<b>10h00 – 12h00</b>  <b>Techniques opérationnelles</b> Poste de secours - Plage de l’Horizon	<b>10h00 – 12h00</b>  <b>Hélicoptères Dragon 33</b> Poste de secours - Plage de l’Horizon	<b>10h00 – 12h00</b>  <b>Reconditionnement des matériels</b> Nettoyage Poste de Secours Réintégration des matériels
<b>12h30 – 13h30 Repas</b> « Chez Francis » Poste de secours Cap Ferret	<b>12h30 – 13h30 Repas</b> « Chez Francis » Poste de secours Cap Ferret	<b>12h30 – 13h30 Repas</b> « Chez Francis » Poste de secours Cap Ferret	<b>12h30 – 13h30 Repas</b> « Chez Francis » Poste de secours Cap Ferret
<b>13h45 – 15h30</b>  <b>Techniques opérationnelles</b> Poste de secours - Plage de l’Horizon	<b>13h45 – 15h30</b>  <b>Techniques opérationnelles</b> Poste de secours - Plage de l’Horizon	<b>13h45 – 15h30</b>  <b>Manœuvres moto-marine</b> Plage de l’Horizon ou Bassin selon conditions Plage du Mimbeau La Vigne Piquey (SNSM)	<b>14h00 – 15h30</b>  <b>Bilan de fin de formation</b> Carré des Sauveteurs SNSM
<b>15h30 – 16h00</b> Reconditionnement des matériels	<b>15h30 – 16h00</b> Reconditionnement des matériels	<b>15h30 – 16h00</b> Reconditionnement des matériels	

- **Ateliers pédagogiques** : Palmes et nage à l’océan, bouée-tube, planche de sauvetage, filin, sortie de l’eau et prise en charge victime, Techniques de sauvetage à partir d’un aéronef, Techniques de sauvetage à partir d’une moto-marine, Transmissions radio, Conduite 4x4 sur le sable, ... ;
- **Mises en situation professionnelle** : Travail en équipe (4 SSA), cas concrets évolutifs en situation et à partir d’un poste de secours, ... ;
- **Séquences théoriques** : Le milieu océanique littoral, Réglementation plages, Organisation baignade, Tâches administratives, Activités de Prévention et de Surveillance, Tenue du poste, Gestion de l’alerte, Analyse des risques, Sécurité individuelle et collective, Relations avec le public, Comportement, ...